

L'UPR demande au parlement d'engager la procédure de destitution de François Hollande



De l'aveu même du Président de la République, **la France a reçu une lettre de la Commission européenne lui « demandant des précisions » sur son budget 2015 que l'instance bruxelloise qualifierait « d'insincère »**. Il s'agit bien sûr d'**euphémismes signifiant que l'UE exige des mesures supplémentaires d'austérité**. **François Hollande** a assuré qu'une réponse serait donnée à cette lettre « à la fin de la semaine », mais **arefusé d'en divulguer le contenu**.

L'UPR tient à dénoncer de la façon la plus solennelle l'inconstitutionnalité de cette procédure budgétaire en

Union Populaire Républicaine | UPR

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie en libérant la France de la prétendue union européenne de l'OTAN et de l'euro~~
cours, ainsi que de l'attitude du Président de la République française. Au cours des dernières semaines et des derniers jours, **celui-ci a purement et simplement piétiné l'essence même des valeurs républicaines** qui fondent notre consensus national depuis 225 ans. En effet :

1°) En acceptant de soumettre le budget voté par les représentants du peuple français à l'appréciation d'un commissaire européen de nationalité finlandaise, Jyrki Katainen, François Hollande a violé expressément :

- 1.1.)- l'article 3 de notre Constitution qui dispose que « **la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.** » ;
- 1.2.)- et l'article 3 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789 – qui fait partie du Préambule de notre Constitution - qui pose que « **le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.** »

François Hollande, quant à lui, autorise un « individu » - en l'occurrence un citoyen finlandais non élu – à « s'attribuer l'exercice » de notre « souveraineté nationale ».

2°) Par la même occasion, **il a violé l'article 5 de notre Constitution qui fait de lui « le garant de l'indépendance nationale.** »

3°) **En refusant de transmettre aux parlementaires français copie de la lettre** que « l'individu » Jyrki Katainen a transmise au gouvernement français pour lui demander de modifier le budget de l'État, **François Hollande a :**

- 3.1.)- **violé les mêmes article 3 de la Constitution et article 3 de la Déclaration de 1789** puisqu'il s'est comporté lui-même comme un « individu » s'arrogeant une « autorité qui n'émane pas expressément de la Nation », **les députés et les sénateurs étant seuls habilités à voter le budget de la République ;**
- 3.2.)- **violé l'article 14 de la Déclaration de 1789** qui dispose que « **tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée.** »

François Hollande, quant à lui, refuse aux citoyens français de « constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique », et leur refuse également « de la consentir librement ».

- 3.3.)- **violé l'article 15 de la Déclaration de 1789** qui dispose que « **la Société a le droit de demander compte à tout Agent public de son administration.** »

François Hollande, quant à lui, refuse à « la Société le droit de lui demander compte de son administration.»

- 3.4.)- **violé l'article 16 de la Déclaration de 1789** qui dispose que « **toute Société dans laquelle la garantie des Droits n'est pas assurée, ni la séparation des Pouvoirs déterminée, n'a point de Constitution.** »

François Hollande, quant à lui, piétine les droits du Parlement, et bafoue purement et simplement « la garantie des Droits » et « la séparation des Pouvoirs », donc la Constitution.

L'UPR relève que **l'attitude antidémocratique de François Hollande saute aux yeux si on la compare à celle du Premier ministre italien** Matteo Renzi. Ayant été lui aussi destinataire d'un courrier comparable du Commissaire finlandais Jyrki Katainen, le chef du gouvernement de Rome a aussitôt publié cette lettre afin de prendre à témoin le peuple italien. On notera au passage que cette lettre a été écrite en anglo-américain, et non en italien, qui est pourtant une langue officielle de l'Union européenne. (1)

Le chef de l'exécutif italien a d'ailleurs fait savoir avec colère son intention de mettre sur la place publique

~~L'union du peuple pour rétablir la démocratie, en libérant la France de la prétendue union européenne, de l'OTAN et de l'euro~~
le coût des institutions européennes, en lançant que « nous allons publier les données sur tout ce qui est dépensé par ces palais. On va bien s'amuser ». (2)



À la différence du locataire de l'Élysée qui préfère maintenir le peuple français dans l'ignorance comme le lui demande l'oligarchie, le Président du Conseil italien Matteo Renzi (équivalent de notre Premier ministre) a publié la lettre que lui a adressée le Commissaire européen finlandais, afin de prendre à témoin le peuple italien.

Jetant le masque, **le président sortant de la Commission européenne, José Manuel Barroso, a eu l'audace de faire connaître son mécontentement** devant la publicité donnée par Rome à la lettre de Jyrki Katainen, preuve s'il en fallait que la dictature européiste, qui avance masquée, déteste rien plus que la transparence et la liberté d'information sur son action. (3)

Les agissements anticonstitutionnels de François Hollande sont d'ailleurs tellement flagrants que des députés français commencent à protester avec vigueur. Tel a notamment été le cas de plusieurs députés de sa propre majorité, dont la rapporteure générale du Budget Valérie Rabault, qui se sont élevés contre le refus du Président de la République de leur donner communication de cette lettre. (4)

Notons au passage, que cette lettre adressée à la France a fait l'objet d'une fuite et a été publiée sur un site Internet après « traduction ». Ce qui prouve que la soumission de François Hollande à l'ordre euro-atlantiste va même jusqu'à accepter de recevoir des courriers d'admonestation, non seulement anticonstitutionnels, mais écrits en anglo-américain alors qu'elles émanent d'une institution dont le français est théoriquement langue officielle et langue de travail.

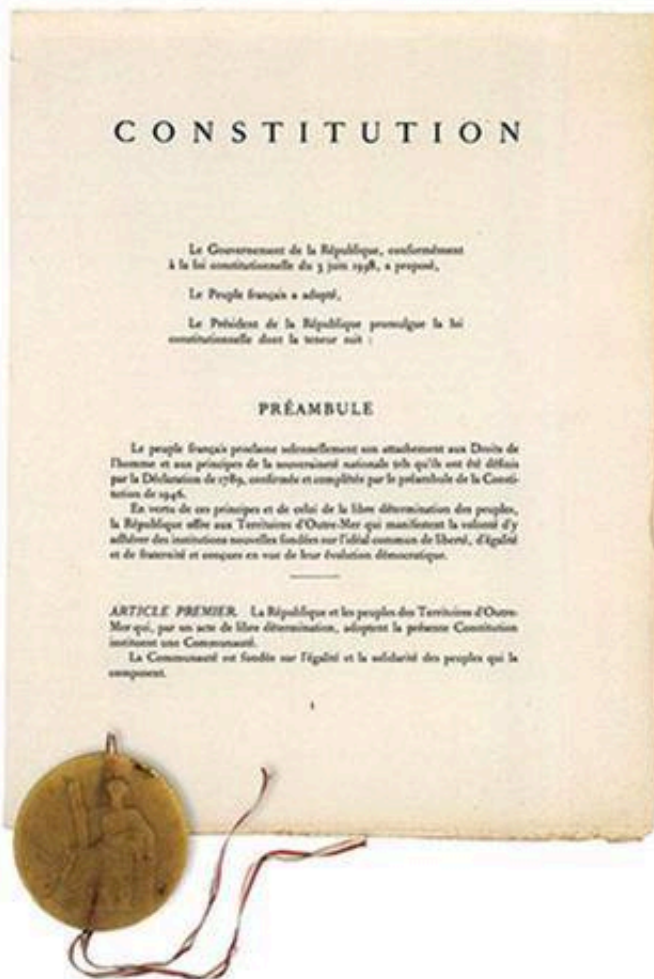
L'UPR souligne que **François Hollande n'en est pas à ses premières violations de notre Loi fondamentale.**

En particulier :

- il décide d'**agressions militaires tous azimuts sans jamais procéder à la déclaration de guerre prévue dans l'article 35 de notre Constitution**, ce qui lui permet de mettre systématiquement le Parlement devant le fait accompli ;

- il a imposé la loi dite **Fioraso** qui prévoit de remplacer progressivement le français par l'anglais dans l'enseignement supérieur et la recherche, ce qui viole l'article 2 de notre Constitution qui dispose que « la langue de la République est le français ».

Mais, cette fois-ci, les agissements de l'actuel président de la République violent de façon flagrante le Préambule et les articles 3 et 5 de la Constitution, ainsi que les articles 3, 4, 15 et 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme de 1789.



Depuis son accession à l'Élysée, François Hollande viole continuellement des articles essentiels de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 (à gauche) et de la Constitution de la République française de 1958 (à droite). Cette scandaleuse impunité est due au fait que personne - et notamment aucun parlementaire ni aucun grand média - n'ose appeler un chat un chat. Tout se passe comme s'il était admis que nos textes fondateurs ne doivent pas être lus avec le sérieux nécessaire, comme si les mots et les formules qu'ils utilisent n'avaient pas vraiment de sens ni de portée, comme s'ils étaient d'application facultative et comme s'il était ridicule de vouloir s'y tenir. Cette folklorisation de notre Loi fondamentale nous conduit directement à la dictature si le peuple français n'y met pas le holà.

Dans ces conditions, l'Union Populaire Républicaine (UPR) estime que les parlementaires sont placés devant un **choix simple et grave** :

- soit ils laissent sans réagir François Hollande bafouer notre démocratie, en estimant que les mots de notre Loi fondamentale n'ont plus de sens et peuvent être impunément piétinés ; ils se rendront alors coupables d'une lâcheté de même nature que celle qui poussa les parlementaires à saborder la IIIe République à Vichy ;
- soit ils se ressaisissent, en comprenant qu'il est plus que temps de donner un coup d'arrêt à la

C'est à opter pour cette **seconde solution que l'UPR convie solennellement les parlementaires.**

Nous invitons donc les députés et sénateurs français, et notamment tous ceux qui protestent contre les agissements de François Hollande depuis son élection, à mettre en accord leurs paroles avec leurs actes, en **demandant la réunion du Parlement en Haute Cour afin d'engager la procédure de destitution du chef de l'État, conformément à ce que prévoit l'article 68 de notre Constitution en cas de « manquement à ses devoirs manifestement incompatible avec l'exercice de son mandat ».**

L'UPR rappelle que cette procédure fait ensuite l'objet d'une instruction puis d'un vote à la majorité des deux-tiers des présents. **Si les députés qui protestent contre les agissements de François Hollande se refusent ne serait-ce qu'à engager cette procédure, c'est que leurs protestations ne sont faites que pour la galerie** et qu'ils s'accommodent en réalité fort bien, pour des motifs de carrière personnelle, de voir la République française sombrer silencieusement dans la dictature.

NOTES

- (1) : http://www.repubblica.it/economia/2014/10/23/news/stabilit_la_lettera_ue_all_italia-98812576/?ref=HREA-1
- (2) : http://www.huffingtonpost.fr/2014/10/24/matteo-renzi-menace-commission-europeene-budget-austerite_n_6039778.html
- (3) : <http://www.leparisien.fr/economie/budget-2015-bruxelles-demande-des-precisions-la-france-reste-inflexible-24-10-2014-4238317.php>
- (4) : <http://www.leparisien.fr/economie/budget-2015-bruxelles-demande-des-precisions-la-france-reste-inflexible-24-10-2014-4238317.php>
- Voir aussi : <https://www.upr.fr/communiqués-de-presse/suite-au-viol-constitution-president-republique-lupr-demande-procedure-destitution>